

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SALAISONS DE MONTAGNAC sur la commune principale de l'AIOT 2 Route de Cayres 43370 Solognac-sur-Loire.

La référence de votre dossier est A-4-9ACEHTUIP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/04/2024 à 15h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32108935100043**

Raison sociale **NICOLAS G SALAISONS MONTAGNAC**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 ROUTE DE CAYRES

MONTAGNAC

43370 SOLIGNAC SUR LOIRE

Signataire

Nom : **NICOLAS**

Prénom : **DIDIER**

Qualité : **DIRIGEANT**

Adresse électronique : **direction@salaisonsdemontagnac.com**

Téléphone fixe : **+(33) 471031706**

Téléphone portable : **+(33) 677155814**

Référent

Nom : **NICOLAS**

Prénom : **ALEXIS**

Fonction : **RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Adresse électronique : **direction@salaisonsdemontagnac.com**

Téléphone fixe : **+(33) 471031706**

Téléphone portable : **+(33) 788315210**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **direction@salaisonsdemontagnac.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SALAISONS DE MONTAGNAC**

Description des activités :

Extension du bâtiment existant pour l'agrandissement de l'atelier de production et du local de stockage. Pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Route de Cayres 43370 Solignac-sur-Loire**

X : 766560

Y : 6429649

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2221	2221-2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	2 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2145**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

EAUX UTILISEES POUR LE NETTOYAGE : MACHINES, LOCAUX ET FONCTIONNEMENT DES SANITAIRES (LAVE-MAINS, TOILETTES)

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

LA SALAISON EST EQUIPEE DE 2 BACS A GRAISSE POUR TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES ET DE NETTOYAGE. LES EAUX RÉSIDUAIRES CONCERNANT LES SANITAIRES SONT DIRECTEMENT RELIÉES À L'EGOUT

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **2145**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

LES EAUX DE NETTOYAGE SONT COLLECTÉES DANS 2 BACS A GRAISSE LES EAUX DES SANITAIRES SONT RELIÉES À L'ÉGOUT

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

ORDURES MENAGERES CLASSIQUES TRIÉES DANS LES CONTAINERS. DECHETS CARTONS ET PLASTIQUES : UTILISATION D'UNE PRESSE A CARTON ET ENVOI EN CENTRE DE TRI. DECHETS DE PRODUCTION (OS ET GRAISSES) COLLECTÉS HEBDOMADAIREMENT PAR LA SOCIETE SARVAL. GRAISSES RETENUES DANS LE BAC COLLECTÉES 2 FOIS PAR AN PAR UN PROFESSIONNEL DE L'ASSAINISSEMENT.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

PRESENCE D'UNE BORNE INCENDIE A L'ENTREE DU SITE.UTILISATION DU RESEAU EXISTANT. UTILISATION DE L'EAU DU RESEAU EXISTANT. POINT DE RASSEMBLEMENT A L'EXTERIEUR DU BÂTIMENT. L'ÉTABLISSEMENT EST EQUIPE D'EXTINCTEURS (25 PIECES) VERIFIES ANNUELLEMENT. FORMATION INCENDIE DU PERSONNEL A JOUR. ALARME INCENDIE PRESENTE DANS L'ERP. CONSIGNES DE SECURITE PRESENTES ET AFFICHEES DANS L'ERP. DUER DISPONIBLE ET A JOUR.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

CADASTREMONTAGNAC.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN2EME.pdf